



Informations licenciement économique

Par **Diesel**, le **01/04/2011** à **13:51**

Bonjour,

Je viens d'apprendre ce matin 1er Avril que j'allais être licencié (Hélas c'était pas un poisson d'Avril). Étant mon premier licenciement, je suis donc en ce moment à la recherche d'informations concernant les droits et les devoirs des deux parties lors d'un licenciement.

Quelques précisions, je suis embauché depuis Février 2010 comme technicien audio-vidéo sous la convention de la métallurgie dans une petite entreprise de moins de 11 employés.

Les questions que je me pose sont sûrement les mêmes questions que tout le monde se pose quand on est licencié :

Ai-je le droit à un préavis ?

J'ai lu qu'on pouvait demander à faire une formation et qu'apparemment en cas de licenciement économique le temps de cette formation serait doublé. Est-ce vrai et comment en bénéficier ?

Les indemnités reversées en fonction de mon temps dans l'entreprise ?

C'est les questions que je me pose j'en oublie sûrement donc je prend avec plaisir tous les conseils que vous pourrez m'apporter.

Merci par avance de partager votre savoir avec moi !!!
Nicolas.

Par **P.M.**, le **02/04/2011** à **11:03**

Bonjour,

Pour essayer de mieux vous répondre, il faudrait savoir combien de salariés seraient concernés par ce licenciement et que vous confirmiez s'il serait bien économique...

Par **Diesel**, le **02/04/2011** à **15:25**

Bonjour,

Je confirme c'est bien un licenciement économique et je suis le seul concerné étant le dernier arrivé.

Merci

Par **P.M.**, le **02/04/2011** à **16:42**

Je vous propose [ce dossier](#)

Par **Diesel**, le **03/04/2011** à **14:48**

Bonjour,

Merci d'avoir répondu c'est gentil. Je m'en vais lire tout ca encore merci !!!
Cordialement

Par **Diesel**, le **11/04/2011** à **19:50**

Bonjour,

Merci pour le dossier que j'ai lu, c'était très intéressant. J'ai cependant encore plusieurs questions car le déroulement de mon licenciement me paraît bizarre. Je résume donc: Mon patron le 1er avril m'a convoqué dans son bureau pour me dire que j'allais être licencié il m'a également expliqué le pourquoi (économique). Il m'a demandé après si je voulais être **licencié à l'amiable** ou si je voulais qu'il suive le "**déroulement normal**" de la procédure tout en me certifiant que pour moi l'une ou l'autre des solutions ne changerait rien pour moi (niveau assedic ect) mais que pour lui ce serait plus compliqué et plus long. J'ai donc accepté qu'il le fasse à l'amiable. Mais après avoir lu le dossier et les infos sur le net, j'ai l'impression que tout ça lui permet de me mettre plus vite dehors.

Mais je vous rassure je n'ai encore rien signé.

Voici les questions qui me trotte dans la tête:

Est-il possible de ce faire licencié économiquement à l'amiable ?

J'ai encore une question le préavis commence quand ? je m'explique il commence le jour ou j'ai su que j'allais être viré (1er Avril) ou le jour ou je reçois m'a lettre de licenciement ? Parce que si c pas le 1er Avril il à menti.

Dsl j'abuse de votre gentillesse mais j'en ai marre de me faire avoir.

Merci pour tout.

Cordialement

Par **P.M.**, le **11/04/2011** à **20:18**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable n'existe pas, il y a seulement éventuellement la [rupture conventionnelle](#) qu'a priori vous n'avez pas en l'occurrence intérêt à accepter...

L'employeur a menti puisque le préavis commence à première présentation par la poste de la lettre de licenciement économique si vous n'avez pas accepté la CRP...

Par **Diesel**, le **12/04/2011** à **17:39**

Merci pour ta réponse, ca me laisse sans voix car faut vraiment etre bête pour penser qu'on va laisser faire les choses sans jeter un œil à l'affaire.

En tout cas merci pour tout je vais régler tout ca demain je vous tiendrais au courant de comment ce sont terminée cette affaire.

Merci